



service de presse et d'information des
communautés européennes

INFORMATIONS SYNDICALES
ET OUVRIERES

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 35 00 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292.41

Publication périodique

1966 - n° **7**

SOMMAIRE

Pages

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

- 4ème conférence européenne des syndicats chrétiens 1
- 2ème colloque syndical européen organisé par la Haute
Autorité de la CECA 9
- Séminaire Euratom de formation professionnelle en matière
de radioprotection 10

CONGRES SYNDICAUX

- 8ème congrès "Force ouvrière de la métallurgie" 11
- 16ème congrès de la Fédération internationale des syndicats
chrétiens d'employés, techniciens, cadres et voyageurs de
commerce 14
- Congrès statutaire de Letzeburger Arbechter Verband 17
- 24ème congrès des mineurs, ETAM et ingénieurs (CFTC) 19

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

- Une déclaration des jeunes de la CISL sur les problèmes
européens 20
- Réunion de la Fédération internationale des syndicats
chrétiens de la métallurgie 21

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE 22

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION 35

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

4ème CONFERENCE EUROPEENNE DES SYNDICATS CHRETIENS

Amsterdam, 6-8 octobre 1966

"L'orientation des structures et de l'action du mouvement syndical dans la dimension européenne" a été le thème central de la 4ème conférence européenne des syndicats chrétiens, qui s'est tenue à Amsterdam du 6 au 8 octobre dernier.

Cette conférence, qui a lieu tous les deux ans, constitue l'assise où les responsables des confédérations nationales et des commissions professionnelles, affiliées à la CISC, font le bilan de leur action européenne.

Les travaux ont été ouverts, au RAI Congressentrum d'Amsterdam, par M. Cool, président de l'Organisation européenne de la CISC en présence de quelques centaines de délégués et de nombreuses personnalités néerlandaises et des communautés.

M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la CECA et M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, y ont pris la parole. MM. Reynaud et Fohrmann, membres de la Haute Autorité de la CECA, étaient également présents ainsi que M. Major, président du Comité économique et social CEE-Euratom, M. Boudaloux, président de la CISC mondiale et M. Buitter, secrétaire général du secrétariat syndical européen de la CISL.

Le discours de M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la CECA

Au cours de la séance d'ouverture, M. Coppé, vice-président de la Haute Autorité de la CECA, a prononcé un discours sur les problèmes actuels de l'intégration européenne.

"Nous devons éviter à tout prix le retour des anciens nationalismes qui nous ont fait tant de mal dans le passé", a dit M. Coppé. "Aucune communauté avec des institutions communes et des règles communes n'est viable si les partenaires adoptent des attitudes nationalistes".

Mais "nous ne pouvons pas plus remplacer les nationalismes de l'ancien type par de nouveaux nationalismes européens. Les problèmes devant lesquels nous sommes confrontés - a poursuivi le vice-président de la Haute Autorité de la CECA - ne sont plus ceux de contestations entre nations, mais ceux de contestations et confrontations entre civilisations dans un monde qui tend à s'unifier. Ce problème se pose actuellement deux fois; une première à l'occasion de notre politique économique vers l'extérieur et une deuxième à l'occasion de la question de la défense. Dans ces deux cas il s'agit de la position de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis. Je pense à ce propos au problème des investissements étrangers (plus précisément américains) dans nos pays. Je crois que l'Europe avec ses besoins énormes de capitaux ne peut pas du tout se permettre le luxe de fermer les portes au capital étranger. Nous en avons besoin. Je veux bien admettre que leur destination ne devrait s'effectuer que dans des conditions telles que l'Europe reste l'Europe. Je vise ici nos coutumes, notre "way of life" européen. Toutefois, ce serait une très grande erreur de vouloir tirer de ceci des conclusions qui nous conduiraient directement vers un nationalisme européen".

Ensuite, M. Coppé a rappelé l'idée fondamentale de J. Monnet : "trouver des procédures pour que des décisions communautaires soient prises avec toutes les garanties pour le bien commun d'une part, et pour les intérêts vitaux, régionaux ou nationaux, d'autre part". "Monnet, a-t-il dit, avait l'expérience d'un ancien secrétaire adjoint de la SDN, laquelle avait plus d'une fois pu constater que l'unanimité paralyse l'action. S'il avait raison dans le passé, il avait alors d'autant plus raison pour l'avenir. Loin de douter de la supranationalité, je crois au contraire que c'est une formule qui a un grand avenir, parce que seules les institutions communautaires offrent une garantie à tous les partenaires".

M. Coppé a constaté que "quatorze ans d'existence de la CECA et huit années d'existence de la CEE ont laissé une trace profonde dans nos économies (...) Aucun pays ne peut se retirer du Marché commun sans provoquer pour sa propre économie un grand dommage et à celle de ses partenaires", et il a souligné l'importance de l'appui des groupes qui participent le plus activement au Marché commun : "Cet appui nous avons pu le constater à chaque grand événement dans le Marché commun. Ceci fut également le cas lors de la dernière crise. Les milieux agricoles, principalement en France, les fédérations de travailleurs, autant les chrétiens que les socialistes, les fédérations patronales des six pays revendiquèrent avec force la poursuite du Marché commun".

"L'Europe occidentale - a conclu M. Coppé - continuera à vivre dans un marché commun et à y progresser. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter le retour des politiques commerciales nationales, le bilatéralisme et le protectionnisme. Mais cette nouvelle voie ne peut pas être poursuivie sans communauté économique régionale ou continentale, sans des institutions communes avec un contrôle démocratique. On peut être pour ou contre : on ne pourra pas s'opposer à la continentalisation du monde".

Le rapport de M. Cool, président de l'Organisation européenne de la CISC

Le rapport de M. Cool, sur l'orientation des structures et de l'action du mouvement syndical dans la dimension européenne, a eu la vedette à Amsterdam.

"Miser sur les progrès de l'unification européenne - y affirme-t-on - est une option raisonnable que les travailleurs ont intérêt à faire, s'ils examinent bien les réalités". L'Europe se fait : par conséquent le problème des objectifs, des méthodes et des structures des organisations syndicales européennes se pose en des termes nouveaux par le fait même de la réalisation de l'intégration. Selon Cool, il faut que "les syndicats d'Europe s'intègrent eux-mêmes parce que l'Europe s'intègre". "On peut facilement comprendre - précise le rapport - que la création d'une véritable confédération syndicale européenne se fasse parallèlement à l'intégration de l'Europe, pour répondre, au moment voulu, aux problèmes que celle-ci pose aux travailleurs. Cependant, il faut regretter que dans cette évolution, ce sont les syndicats qui sont à la traîne, au contraire des employeurs et des gouvernements qui ont, on l'a vu ces derniers temps, de grosses difficultés à surmonter et sont pourtant en avance sur les syndicats".

Si aux confédérations nationales groupées dans une future confédération européenne, revient la tâche d'établir une politique syndicale commune, les activités des internationales professionnelles doivent, à leur tour, devenir beaucoup plus systématiques, plus continues, parce que "aucun secteur n'échappe à l'influence de la CEE et c'est au niveau des secteurs que doivent se négocier la très grande part des conditions de travail et aussi bon nombre de problèmes économiques".

Mais comment réaliser l'intégration européenne des syndicats ? Il est évident qu'il faut tenir compte "des différentes tendances idéologiques et politiques qui divisent le monde des travailleurs". A ce propos, le rapport de M. Cool analyse la situation actuelle du mouvement syndical européen, divisé en trois grandes organisations : la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Fédération syndicale mondiale (FSM), dont le siège est à Prague.

Pour ce qui est de la FSM, malgré un certain changement d'orientation "on ignore quelle sera l'attitude concrète" et "au vu de l'action concrète que cette dernière mènera dans le domaine de l'intégration européenne, il faudra juger, en temps opportun, de l'utilité d'actions concertées éventuelles".

Avec la CISL "les relations se posent en termes différents" : des contacts suivis ont lieu depuis la création du Marché commun. Il s'agit de les renforcer d'une manière "organisée et permanente", dans le respect de chacun. Par ailleurs, selon Cool, "pluralisme ne signifie pas opposition, combat : le pluralisme rend possible une collaboration efficace dans un climat de confiance réciproque".

"L'essentiel - précise encore le rapport - est que la représentation des travailleurs, au niveau européen, se présente unie devant le Conseil de ministres, devant la Commission et surtout devant les employeurs".

L'intervention de M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE

Dans son intervention, M. Levi Sandri, vice-président de la Commission de la CEE, s'est occupé, en particulier, des problèmes soulevés dans le rapport de M. Cool, en les qualifiant de "question clé", à la fois pour l'avenir de l'Europe et pour celui du syndicalisme. Sa complexité est évidente : "car au moment même où le syndicalisme prend conscience de la nécessité de s'adapter aux conditions nouvelles résultant d'une profonde transformation sociale, il doit faire face à une autre transformation de ses conditions d'existence du fait de l'élargissement des problèmes du plan strictement national au plan européen".

M. Levi Sandri a affirmé que le syndicalisme doit être à la fois "une force qui fait progresser la démocratie et un élément de la structure démocratique elle-même". Ceci est vrai dans le cadre européen, comme dans celui de la nation. "Sur le plan européen - a-t-il ajouté - on pense en premier lieu à l'imperfection des structures institutionnelles au regard des exigences démocratiques communément admises. Or, le mouvement syndical a pour devoir d'agir là où il peut agir pour que les réformes qui conviennent soient apportées à l'appareil communautaire. Cependant, les institutions ne sont pas tout. Il faut aussi mesurer le risque qu'il y aurait à les mettre en place, si dans leur cadre formellement satisfaisant aucune volonté européenne ne prenait corps, aucune majorité ne s'exprimait sur ce que doit être la société européenne". La responsabilité syndicale y est engagée. "Imagine-t-on une Europe démocratique possible - s'est demandé M. Levi Sandri - si le mouvement syndical, qui représente le plus grand nombre de ses citoyens, se trouvait divisé ou incertain sur ce que cette Europe doit être, si cette force qu'il représente se trouvait paralysée devant les options qu'il faudrait prendre ?"

En examinant le rôle spécifique du mouvement syndical européen en tant qu'organisation professionnelle, M. Levi Sandri a déclaré : "Le mécanisme mis en place par le traité de Rome tient compte exclusivement de ce qui est de la compétence de l'Etat et n'évoque même pas ces autres détenteurs,

on pourrait bien le dire, du pouvoir réglementaire, que sont les organisations professionnelles, si ce n'est leur participation aux travaux du Comité économique et social. Le respect de l'autonomie des partenaires sociaux ne permettait pas peut-être d'envisager une autre solution. Mais il est bien évident que ce déséquilibre dans les textes ne peut s'accompagner d'une distorsion dans les faits et que l'intégration européenne se trouverait compromise si l'action concertée des Etats n'était accompagnée, voire précédée, d'une action concertée des organisations professionnelles dans les domaines qui relèvent de leur compétence, et ce domaine est vaste surtout en matière sociale". Cela suppose la mise en place d'un cadre et de structures appropriées". "Le jour où tous les travailleurs de l'Europe parviendront à rassembler leurs efforts, sans rien perdre de ce qui fait l'originalité de leurs mouvements syndicaux, une originalité qui est pour une grande part irremplaçable et qui est aussi une valeur dans notre conception de la démocratie, eh bien, ce jour-là, l'unité de l'Europe commencera vraiment à être une réalité".

Le rapport d'activité

M. Kulakowski, secrétaire général de l'Organisation européenne de la CISC, a présenté le rapport d'activité pour la période 1964-1966. De ce rapport, il ressort que, pour accroître l'efficacité de sa représentation auprès des institutions européennes, l'Organisation européenne de la CISC a été amenée - ces deux dernières années - à intensifier son effort d'étude et de définition de ses positions vis-à-vis de la politique économique à moyen terme, du "Kennedy round", des conventions collectives, de la crise européenne, de la fusion des exécutifs et des communautés. Dans le domaine social, il a rappelé le "programme d'action pour une politique sociale au sein de la CEE", en le qualifiant "la réalisation la plus importante" de son organisation dans ce secteur, et il a soutenu la nécessité d'un renforcement du "groupe central des partenaires sociaux" et d'une intensification de la consultation syndicale dans le domaine économique.

Sur le plan des institutions, Kulakowski a dit : "Pour sauver une Europe, qui soit à la fois communautaire et conforme à notre vision fondamentale d'une société démocratique, il faut que toutes nos confédérations fassent de la politique européenne une préoccupation constante et primordiale de leur action auprès de leurs gouvernements nationaux respectifs. Pour sauver l'Europe communautaire, il faut enfin que les exécutifs européens, ou l'exécutif unique, jouent pleinement leur rôle de promoteur et d'arbitre entre les gouvernements et les forces économiques et sociales".

La résolution générale

A l'issue des travaux, la conférence a adopté la résolution générale suivante :

"La quatrième conférence européenne des syndicats chrétiens, convoquée par l'Organisation européenne de la confédération internationale des syndicats chrétiens, les 6, 7 et 8 octobre 1966, à Amsterdam, après avoir entendu et discuté le rapport concernant l'"Orientation des structures et de l'action du mouvement syndical dans la dimension européenne", présenté par A. Cool, président de l'Organisation européenne de la CISC, compte tenu également du quatrième rapport d'activité de l'Organisation européenne de la CISC et des problèmes constatés dans le développement de l'intégration européenne, a abouti à la formulation des conclusions, recommandations et orientations suivantes :

en ce qui concerne l'état de développement de l'intégration européenne

La conférence constate avec satisfaction que, malgré les difficultés politiques, l'union douanière, constituée par la Communauté économique européenne, est en voie d'achèvement.

Par contre, elle regrette que les politiques communes, indispensables pour la construction d'une véritable union économique, accusent un retard considérable. En effet, après bien des difficultés, seule la politique agricole commune a été progressivement établie. Les progrès sont très lents dans d'autres domaines et notamment en matière de transports. Ils sont nuls en ce qui concerne la politique de l'énergie. La politique sociale a marqué également très peu de progrès, en raison des lacunes du Traité dans ce domaine et de réticences gouvernementales et patronales.

La conférence estime qu'il convient de poursuivre l'application du "programme d'action pour une politique sociale au sein de la CEE", élaboré par l'Organisation européenne de la CISC et d'examiner la possibilité d'élaborer des programmes semblables pour d'autres politiques communes.

La conférence constate, par ailleurs, que de lourdes incertitudes, provoquées par des crises de caractère politique, pèsent sur le développement de la Communauté.

Une consolidation de l'effort d'intégration exige la réalisation de la fusion des exécutifs européens, préparant celle des communautés, dans le respect de tout ce qui a été acquis depuis 1952 (notamment dans la CECA) et dans la volonté de progresser vers l'union politique.

L'élargissement de la Communauté demeure souhaitable à condition que ne soient pas mises en cause son orientation démocratique, ses caractéristiques fondamentales et sa cohésion.

Ce souhait de voir s'élargir la Communauté des Six, considérée comme un noyau d'une intégration européenne plus large, ne diminue en rien l'intérêt que la conférence attache à d'autres groupements européens ou internationaux, tels que l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Conseil de l'Europe et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

En ce qui concerne l'adaptation du syndicalisme aux exigences de l'intégration européenne

La conférence tient à souligner que les objectifs de l'action syndicale restent toujours les mêmes : améliorer le niveau de vie des travailleurs en poursuivant la consolidation et le développement de la démocratie politique, économique et sociale.

L'intégration européenne ne modifie pas ces objectifs mais elle modifie les conditions de leur réalisation. La création d'un grand marché était une condition nécessaire pour poursuivre l'oeuvre de progrès social et c'est pourquoi l'Organisation européenne de la CISC lui a apporté, dès le début, son appui. Cependant, elle n'en est pas la condition suffisante et à l'heure actuelle force est de constater que la réalisation de ces objectifs est compromise par un déséquilibre des pouvoirs au sein de la CEE, l'absence d'un contrôle démocratique, l'insuffisance d'une volonté de dialogue de la part du patronat européen et la faiblesse de l'action syndicale au niveau européen.

La conférence constate que la somme des forces syndicales nationales ne fait pas une force syndicale européenne, surtout dans la mesure où l'intégration n'est pas encore une préoccupation de premier plan dans l'action syndicale nationale. C'est pourquoi les débats de la conférence ont été centrés sur le problème des structures syndicales européennes.

Les conclusions qui s'en dégagent vont dans le sens de la création, au sein du syndicalisme chrétien au niveau européen, d'un appareil confédéral et d'une organisation syndicale sur le plan des secteurs, capables

d'acquérir un pouvoir réel de négociation dans la nouvelle dimension économique et sociale. De cette façon, un pouvoir compensateur syndical pourrait aussi s'établir en face de la concentration du patronat.

La conférence est consciente, de ce que, dans la création de cette nouvelle structure syndicale, il convient, avant tout, de renforcer chez tous les travailleurs la conviction de la nécessité d'une action syndicale européenne et ensuite de veiller à éviter des écueils, tels que : coupure entre dirigeants syndicaux et leur base; abandon d'un acquis national en échange de positions moins favorables au plan européen, morcellement du syndicalisme européen selon les groupements économiques (CEE, AELE, etc.). Elle rend le comité et le bureau exécutif de l'Organisation européenne attentifs à ces écueils, dans la recherche des solutions appropriées.

En ce qui concerne l'unité d'action des travailleurs européens

La conférence estime que l'intégration européenne de l'action syndicale ne peut se réaliser sans tenir compte des différentes tendances idéologiques. C'est pourquoi, elle incite le comité et le bureau exécutif de l'Organisation européenne de la CISC à poursuivre et à intensifier l'action syndicale dans tous les pays d'Europe, où le développement du syndicalisme chrétien est possible et opportun.

La conférence estime que le pluralisme, exigence fondamentale de la liberté syndicale, ne doit signifier ni discorde, ni combat, ni opposition. Dès lors, le pluralisme n'empêche pas les forces démocratiques syndicales de se présenter unies.

La conférence confirme une fois de plus sa ferme volonté de promouvoir une collaboration organisée et permanente.

La quatrième conférence européenne des syndicats chrétiens demande au comité et au bureau exécutif de l'Organisation européenne de la CISC de poursuivre une étude approfondie de ces conclusions, en vue d'assurer l'application des recommandations et des orientations qui s'en dégagent.

A cet égard, un rapport sera présenté par le comité en 1968".

2ème COLLOQUE SYNDICAL EUROPEEN
ORGANISE PAR LA HAUTE AUTORITE DE LA CECA

Turin, les 13 et 14 octobre 1966

Faisant suite au colloque syndical européen qui s'est tenu à Menton en février dernier, la Haute Autorité de la CECA a organisé à Turin un 2ème colloque, les 13 et 14 octobre 1966, dans les locaux du centre international de perfectionnement professionnel et technique.

Alors qu'au cours de la première rencontre - qui a eu lieu à Menton les 9, 10 et 11 février dernier (1) - les représentants des confédérations et fédérations nationales des six pays affiliés à la CISL et à la CISC avaient eu principalement l'occasion d'entendre des exposés de la Haute Autorité sur ses méthodes de travail et sur les résultats de son activité, après plus de 13 ans d'expérience dans les domaines relevant de sa compétence, et en particulier en matière sociale, ce 2ème colloque a permis aux responsables syndicaux qui ont été les animateurs essentiels des débats, d'exprimer leurs avis et conceptions sur le bilan qui leur avait été présenté.

Ce 2ème colloque a été ouvert par une allocution prononcée par M. Dino Del Bo, président de la Haute Autorité, et les débats ont porté sur un rapport intitulé : "Conditions et implications sociales d'une politique économique communautaire", présenté par M. le professeur Albeda, sur un rapport ayant pour titre : "Bases financières d'une politique communautaire", commenté par M. Michels, membre du comité exécutif de l'IG-Metall, et sur un rapport intitulé : "La place des travailleurs et de leurs organisations syndicales dans la Communauté", introduit par M. Ventejol, secrétaire confédéral de la CGT-FO.

En marge de ce colloque, le 14 octobre a eu lieu l'inauguration d'une salle "Paul Finet" au centre international de perfectionnement professionnel et technique du BIT, avec présentation d'un buste de l'ancien président de la Haute Autorité.

(1) Voir "Informations syndicales et ouvrières", n° 2/66

A cette occasion, des allocutions ont été prononcées par M. Del Bo, président de la Haute Autorité, par M. G. de Gennaro, au nom du centre international de Turin et par MM. A. Gailly et A. Cool, au nom du monde syndical.

Nous publierons un compte rendu des travaux qui se sont déroulés à Turin, dans un prochain numéro des "Informations syndicales et ouvrières".

SEMINAIRE EURATOM DE FORMATION PROFESSIONNELLE
EN MATIERE DE RADIOPROTECTION

Neuherberg (Allemagne), 17-22 octobre 1966

La Commission d'Euratom a organisé le premier séminaire de formation professionnelle en matière de radioprotection, qui a eu lieu à Neuherberg près de Munich du 17 au 22 octobre. Ce séminaire a réuni une trentaine de techniciens et dirigeants syndicalistes appartenant à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) en provenance des six Etats membres de l'Euratom.

Les travaux, qui se sont déroulés dans l'"Institut für Strahlenschutz" étaient composés de cours, d'expériences de laboratoires, de projections de films scientifiques et de visites à des installations industrielles.

Le séminaire a été ouvert par un exposé introductif sur la réglementation de M. E. Jacchia, directeur à Euratom, et il a été clôturé par une discussion générale, présidée par le directeur général de la protection sanitaire d'Euratom, le Dr. P. Recht. Des personnalités représentant le commissariat français de l'énergie atomique, le controlatom Belgique, le centre d'Ispira, ainsi que des professeurs de l'"Institut für Strahlenschutz" ont tenu les cours inscrits au programme de cette manifestation.

CONGRES SYNDICAUX

8ème CONGRES "FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE"

Paris, 30 septembre, 1er et 2 octobre 1966

Le 8ème congrès de FO de la métallurgie a réuni à Paris près de 350 délégués, des représentants des communautés européennes et des organisations syndicales étrangères.

M. A. Laval, secrétaire général, a présenté les rapports d'activité et les réflexions pour l'orientation fédérale.

A propos des questions européennes, le rapport soumis aux congressistes dit notamment : "Passant par bien des vicissitudes, la construction européenne est. L'ensemble du mouvement "Force ouvrière" a réagi comme il se devait face aux initiatives, déclarations, campagnes destructives qui sont, dans ce pays, à la fois le fait de la politique du pouvoir et des communistes avec la CGT. Regrettons que cette oeuvre de paix ne progresse pas davantage et qu'un nationalisme risque d'en réveiller d'autres. Pour notre part, nous continuerons à militer pour l'intégration économique, politique et syndicale la plus complète. Nous continuerons à militer pour l'élargissement de l'Europe des Six à tous les pays démocratiques du vieux continent. Nous savons que, non seulement la paix, mais aussi le développement économique et le mieux-être des populations en dépendent".

Le rapport fait ensuite mention de l'action d'information, en constatant que : "Grâce à une collaboration et à une aide importante du service de presse et d'information des communautés européennes, et plus particulièrement de la CECA, les problèmes européennes ont été largement débattus dans nos syndicats. Une large distribution de documentation a pu se réaliser. Une connaissance plus complète de l'action des communautés dans les domaines économique et social a pu pénétrer chez nos militants et, par là, dans les usines et les quartiers ouvriers. Deux de nos responsables conférenciers syndicalistes ont tenu un nombre important de réunions au cours de leurs tournées régionales. En trois ans, dix week-ends ou sessions régionales d'études et de formation de militants de la sidérurgie se sont tenus dans l'Est, le Nord et le Centre, avec des conférences sur différents aspects des réalisations communautaires. Ces dix manifestations ont groupé 311 militants. Dans la même période, se sont aussi tenues sept réunions nationales

rassemblant différentes catégories de cadres syndicaux et plus de 300 participants, avec conférences et études de problèmes spécifiques se rattachant à la construction européenne. La présence de plusieurs fonctionnaires des communautés de Luxembourg et de Bruxelles a accentué l'intérêt de ces réunions nationales, dont la plus importante fut la conférence de la sidérurgie à Longwy".

En ce qui concerne les questions institutionnelles, le rapport affirme : "La fusion des exécutifs, demain celle des communautés, et des traités, recueillent, bien entendu, l'approbation du mouvement syndical qui voit là un progrès de l'intégration européenne. Mais la crainte que la fusion se réalise à partir des plus petits dénominateurs communs des traités a amené notre fédération, avec l'Intersyndicale CISL de Luxembourg, à agir pour la sauvegarde du patrimoine CECA. Les dispositions permettant la participation et l'intervention syndicales, les dispositions favorisant la réadaptation des travailleurs, celles concernant l'action sociale : formation professionnelle, logement ouvrier, hygiène et sécurité du travail, le prélevement donnant une autonomie financière et finançant les initiatives de la Haute Autorité, sont, avec un degré de supranationalité, nettement supérieures à la CEE. Toutes valeurs essentielles qu'il s'agit de sauvegarder à partir du traité de la CECA".

"Les récentes demandes d'entrée dans les organismes du Marché commun de la CGT française et de la CGIL italienne sont, comme il se doit, contrées par "Force ouvrière", étant donné leur but inavoué de destruction".

Le discours de M. Fohrmann, membre de la Haute Autorité de la CECA

Au nom de la Haute Autorité, M. Fohrmann a salué les congressistes et a exposé les problèmes actuels auxquels doit faire face la CECA, en particulier l'avenir de la sidérurgie. Il s'est notamment appuyé sur un document que la Haute Autorité va publier prochainement, intitulé "Mémorandum sur la définition des objectifs généraux aciers de la Communauté en 1970".

"Pour la sidérurgie - a déclaré notamment M. Fohrmann - le problème capital est un problème de concurrence. La concurrence devenant de plus en plus dure sur le marché mondial, la sidérurgie de la Communauté doit, si elle veut retrouver une pleine prospérité, parvenir à des prix compétitifs. Il est donc indispensable d'implanter ou de constituer des unités de production qui soient dotées des dimensions optimales, d'accélérer la modernisation des équipements, d'accomplir des efforts importants de rationalisation et d'organisation. D'autre part, pour apprécier les projets de concentrations en faveur desquels son autorisation est sollicitée, la Haute Autorité peut seulement se placer au point de vue de la concurrence. Le traité

ne lui permet pas de retenir des critères sociaux. Nous nous sommes donc efforcé de combler dans une certaine mesure, et au moins sur le plan pratique, cette lacune du Traité. C'est ainsi que nous avons décidé que lors de l'inscription de chaque dossier de concentration, nos services examineraient avec les responsables les incidences que l'opération projetée risque d'entraîner dans le domaine de l'emploi".

"D'une façon générale - a-t-il poursuivi - l'examen approfondi des incidences sociales d'une concentration permet à la Haute Autorité d'inviter le gouvernement et les entreprises à prendre à l'avance les mesures qui sauvegardent les intérêts des travailleurs. En même temps, la Haute Autorité peut rendre plus efficaces ses interventions propres en matière de formation professionnelle, de réadaptation, de reconversion et de logement. Un temps précieux s'en trouve gagné. Nous évitons d'en être réduits à improviser au dernier moment ou, comme votre secrétaire général le disait hier, de mener des combats d'arrière-garde".

Quant à la doctrine sociale des concentrations, M. Fohrmann a dit qu'elle "reposera sur une analyse des différents types de concentrations, parmi lesquelles il convient de distinguer celles qui n'ont pas d'incidence sociale, celles qui ont des incidences sociales favorables (augmentation du nombre des postes de travail, création d'emplois plus qualifiés pour lesquels les conditions de travail sont meilleures, et les salaires plus élevés) et celles qui ont des incidences sociales défavorables telles que licenciements, déclassements ou changement de domicile".

"Notre doctrine - a-t-il précisé - soulignera en outre la nécessité d'une information préalable des travailleurs pour lesquels l'annonce officielle d'une concentration ne doit pas éclater comme une bombe. Enfin, notre doctrine sociale des concentrations précisera les moyens d'action les mieux adaptés de la Haute Autorité dans le domaine social. D'ores et déjà, la position de la Haute Autorité est claire. Je la résumerai en quelques mots : il ne faut pas que la recherche du progrès technique et du progrès économique provoque un recul au point de vue social; au contraire, une politique qui s'efforce de répondre aux exigences nouvelles de la technique et de l'économie, doit permettre de satisfaire, plus largement et plus rapidement, les besoins sociaux".

La résolution générale

A l'issue des travaux du congrès, les délégués syndicaux ont adopté une résolution générale.

Pour ce qui concerne l'action syndicale internationale, il y est dit notamment que :

"Le congrès estime que vis-à-vis de la puissance tentaculaire des trusts internationaux, les contacts tant européens que mondiaux doivent se resserrer pour faciliter une meilleure connaissance des conditions de travail et de vie des métallurgistes.

"Le congrès affirme que la FIOM (Fédération internationale des ouvriers sur métaux) est seule capable d'impulser une action internationale des travailleurs.

"Il constate que l'économie mondiale va vers le plus grand déséquilibre au détriment des pays pauvres et au profit des pays riches.

"Le congrès estime alors que la réalisation européenne ne peut se faire qu'en dépassant ses intérêts et ses frontières, le syndicalisme libre devant être le ferment dans les pays associés, d'une action en faveur des pays sous-développés."

Le congrès a réélu M. A. Laval au poste de secrétaire général de "FO métallurgie".

16ème CONGRES DE LA FEDERATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS CHRETIENS D'EMPLOYES, TECHNICIENS,
CADRES ET VOYAGEURS DE COMMERCE

Luxembourg, 20-22 septembre 1966

Le 16ème congrès de la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, cadres et voyageurs de commerce s'est tenu à Luxembourg, du 20 au 22 septembre 1966, sous la présidence de M. P. Seiler (république fédérale d'Allemagne).

La première journée du congrès a été consacrée aux réunions de trois commissions : voyageurs de commerce; problèmes de l'automatation; commission féminine.

Dans le cadre des réunions plénières, le congrès a entendu une communication sur les nouvelles conditions de vie et de travail du personnel dans le commerce, et étudié un rapport sur la formation professionnelle des travailleurs non manuels en fonction de leur rôle croissant dans le développement économique et social.

Le conseil européen de la fédération - qui groupe les organisations des six pays de la Communauté - a tenu sa 8ème session dans le cadre du congrès, sous la présidence de M. K. van Rompae (Belgique).

M. J. Kulakowski, secrétaire général de l'Organisation européenne de la CISC, ainsi que des représentants des trois communautés, ont honoré le conseil de leur présence.

Le conseil a adopté une résolution à l'adresse de la Haute Autorité de la CECA, libellée comme suit :

"constatant avec satisfaction que, suivant les demandes exprimées par la Fédération à de nombreuses reprises depuis 1952, deux commissions spéciales de la CECA pour l'étude des "rémunérations, conditions de travail et sécurité sociale des travailleurs non manuels" de la sidérurgie et des mines de charbon, ont enfin été constituées et ont entamé la tâche importante qui leur a été confiée;

"se référant à une lettre du 30 novembre 1965, par laquelle la Haute Autorité de la CECA a manifesté son intention, comme suite aux demandes qui lui avaient été maintes fois adressées par la Fédération de procéder à la création d'une commission consultative spéciale pour les travailleurs non manuels des mines de fer;

"exprime le voeu :

1. que l'activité des commissions consultatives pour les travailleurs non manuels de la sidérurgie et des mines de charbon soit poursuivie et intensifiée;
2. que la commission consultative pour les problèmes concernant les travailleurs non manuels dans les mines de fer, soit constituée dans le plus bref délai possible;
3. qu'une réunion spéciale d'information sur les problèmes des travailleurs non manuels dans les secteurs relevant de la compétence de la CECA soit convoquée à l'intention des organisations représentatives de ces catégories de travailleurs affiliés à la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'employés, techniciens, cadres et voyageurs de commerce".

Une autre résolution à l'adresse de la Commission de la Communauté économique européenne a été adoptée par le Conseil européen :

"considérant que sa section professionnelle de la métallurgie a effectué une étude détaillée sur les plus importantes conditions secondaires de travail des travailleurs non manuels, dans les industries métallurgiques et électrotechniques, étude complétée par un rapport de synthèse;

"faisant observer également que la même section professionnelle a entamé une seconde étude sur les conditions primaires de travail des non-manuels dans les mêmes branches industrielles;

"soulignant que de telles études ne sont susceptibles de se traduire par des résultats concrets dans le sens de l'harmonisation sociale prescrite par le traité de Rome, que dans la mesure où elles peuvent faire l'objet de confrontations, notamment avec les organisations d'employeurs au niveau de la Communauté économique européenne;

"prenant acte, par ailleurs, de la décision prise par le groupe de travail "enquêtes des salaires dans le secteur du commerce et des services" de lancer une enquête comparative sur les rémunérations dans le secteur du commerce, exprime le vœu :

1. que suivant les demandes déjà maintes fois exprimées par lui, lors de ses précédentes sessions, les organes exécutifs de la CEE prennent les dispositions appropriées en vue de la création, pour les divers secteurs d'activité, de comités paritaires européens consultatifs, dont la compétence s'étendrait aux questions sociales et aux questions économiques;
2. que dans le cadre des initiatives suggérées à cet égard, une priorité soit donnée à la création d'un comité paritaire européen de la métallurgie, au sein duquel devrait être assurée une représentation spécifique des organisations de travailleurs non manuels;
3. que l'enquête comparative sur les salaires dans le secteur du commerce soit poursuivie avec diligence, qu'elle prenne en considération les travailleurs non manuels, d'une part, et les travailleurs manuels, d'autre part, occupés dans ce secteur;

que les organisations représentatives de ces catégories de travailleurs y seront étroitement associées dans les six pays;

qu'enfin, les enquêtes parallèles concernant les secteurs des banques et des assurances soient également engagées sans retard".

A l'issue de ses travaux, le congrès a réélu M. P. Seiler en qualité de président de la Fédération et M. J. Tessier, comme secrétaire général.

Le comité européen de la Fédération des syndicats d'employés, techniciens, cadres et voyageurs de commerce a confirmé à la présidence : M. K. van Rompaey (Belgique) et M. G.J. Panis (Belgique) à secrétaire européen.

CONGRES STATUTAIRE DU LETZEBURGER ARBECHTER VERBAND

Esch-sur-Alzette (Luxembourg), 17-20 septembre 1966

Près de 200 délégués, des représentants des communautés européennes et de nombreux représentants syndicaux étrangers ont participé au congrès statutaire du LAV (Luxembourg).

M. A. Weis, secrétaire général, a présenté le rapport d'activité et les perspectives d'action du LAV pour les années à venir.

En prélude au congrès proprement dit, le LAV a fêté, le 17 septembre son 50ème anniversaire, en présence de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères.

M. J. Fohrmann, membre de la Haute Autorité, a salué le congrès au nom de la CECA, et a passé en revue les problèmes actuels de la sidérurgie et du charbon dans les perspectives de la Communauté.

Une résolution sur les problèmes internationaux et européens

En ce qui concerne les problèmes internationaux, le congrès a adopté une résolution où, notamment, on y affirme que "les syndicats libres savent très bien qu'ils ne pourront guère réaliser intégralement leurs objectifs économiques et sociaux dans le cadre d'un petit pays. Aussi approuvent-ils l'intégration économique dans le cadre de la CEE, qui devrait être complétée par une unification politique et étendue aux autres Etats de l'Europe occidentale".

"Les syndicats libres - poursuit le document - demandent que cette Europe ne devienne pas l'Europe des groupes industriels et des puissances financières. Elle devra être organisée en sorte que les intérêts des travailleurs soient sauvegardés et garantis et que leurs organisations se voient accorder la place qui leur revient".

Enfin, la résolution déclare que :

"La position des syndicats a été affaiblie par la fusion envisagée des exécutifs, étant donné que l'exécutif commun ne prévoit plus de représentant syndical coopté. Par surcroît, on constate malheureusement que toute collaboration fructueuse avec les partenaires sociaux est contre-carrée, en particulier par l'attitude des gouvernements français et allemand.

"Néanmoins, les tentatives faites par le secrétariat syndical européen à Bruxelles pour adapter les structures syndicales aux conditions européennes sont louables, et le congrès renouvelle l'appel qu'il a lancé à tous les syndicats libres d'Europe afin qu'ils entreprennent tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer les syndicats au plan européen".

"Le congrès renouvelle sa foi en une communauté européenne bâtie sur les principes de la démocratie parlementaire qui devra aboutir, au niveau de l'Europe également, à une démocratie économique et sociale par une large participation des syndicats aux décisions".

Le bureau exécutif

A l'issue des travaux, les congressistes ont confirmé A. Weis, secrétaire général du LAV; A. Peters, trésorier; R. Hengel, secrétaire général adjoint.

24ème CONGRES DES MINEURS, ETAM ET INGENIEURS CFTC

St-Etienne, 7-12 septembre 1966

Du 7 au 12 septembre 1966, le 24ème congrès de la Fédération des mineurs CFTC s'est tenu à St-Etienne (France) sous la présidence de M. J. Sauty.

A cette occasion fut renouvelé le bureau fédéral qui se trouve composé de : L. Delaby, président d'honneur; J. Sauty, président; J. Bornard, secrétaire général; J. Bergamelli, secrétaire général adjoint.

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

UNE DECLARATION DES JEUNES DE LA CISL SUR LES PROBLEMES EUROPEENS

Des jeunes syndicalistes CISL de France, Belgique, Allemagne, Luxembourg et Autriche ont participé à Oberjosbach à un camp de vacances international. Ils y ont assisté à une "discussion européenne" à la suite de laquelle la résolution suivante a été adoptée :

"1. Les syndicats européens formeront la jeunesse ouvrière le mieux possible. Dans les pays d'Europe où la crise subsiste, celle-ci devra être combattue sans réserve par les syndicats. La jeunesse ouvrière déterminera l'avenir du syndicat et de la jeunesse.

"2. Nous estimons que, sur le plan européen, ce problème doit être résolu par l'application d'une protection de la jeunesse ouvrière, identique dans tous les pays.

Il convient de trouver un accord, principalement dans les domaines suivants :

- a) pour les apprentis, à travail égal, salaire égal (limitation de l'apprentissage)
- b) les institutions de formation professionnelle doivent renseigner la jeunesse, elles ne peuvent pas la persuader de choisir une profession déterminée.

"3. Dans le cadre de l'unité européenne, les participants aux discussions sur l'Europe préconisent une collaboration plus étroite entre les syndicats. Un organisme centralisateur doit être créé, afin de grouper tous les syndicats européens.

"4. Nous exigeons de chaque Etat des chances de départ et de développement égales pour chacun.

Les syndicats doivent y contraindre l'Etat par une critique sévère et par l'entremise de leurs représentants parlementaires".

REUNION DE LA FEDERATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS CHRETIENS DE LA METALLURGIE

Elewijt (Belgique), 14-15 septembre 1966

Le bureau de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie s'est réuni à Elewijt (Belgique) les 14 et 15 septembre dernier.

Les débats de cette réunion ont porté essentiellement sur le programme de l'orientation des structures syndicales européennes, en vue d'une défense plus efficace des intérêts des métallurgistes dans une Europe intégrée.

Le bureau a également étudié d'une manière approfondie la position que devront prendre les métallurgistes chrétiens face à la fusion des exécutifs européens et au traité unique des communautés, pour qu'à l'avenir, l'intérêt des métallurgistes soit conservé dans l'Europe unie.

Il a également souligné la nécessité que les activités de ce nouvel exécutif européen soient inspirées d'un véritable esprit social.

Afin de promouvoir les intérêts des travailleurs, le bureau exécutif de l'Internationale des métallurgistes chrétiens estime que les travailleurs de la métallurgie ainsi que les travailleurs des autres secteurs doivent être associés plus intimement aux activités sociales.

Le bureau considère que l'influence sociale acquise par les organisations des travailleurs, sur le plan national, doit être non seulement conservée, mais étendue dans le cadre d'une Europe unie.

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

POLITIQUE GENERALE

"EUROPAMÜDIGKEIT MUSS ÜBERWUNDEN WERDEN" (La lassitude envers l'Europe doit être surmontée) "Der Angestellte" (DAG), novembre 1966, pages 4-5.

L'article reprend les points essentiels de l'exposé fait par M. Hans von der Groeben, membre de la Commission de la CEE, à l'occasion du 5ème congrès allemand des employés de commerce de la DAG (Fédération syndicale allemande des employés) qui s'est tenu à Mannheim, le 17.9.1966. L'exposé portait sur les tâches et les objectifs de l'intégration européenne.

D'après "Der Angestellte" M. von der Groeben a évoqué tout d'abord un certain sentiment de "lassitude envers l'Europe" (Europamüdigkeit) qui succède en bien des endroits aux espoirs qui avaient été placés, au cours des années 50, dans une solution rapide et sûre des problèmes nationaux au moyen de l'intégration européenne. M. von der Groeben a cité quatre motifs principaux auxquels, selon lui, cette évolution doit être attribuée :

1. les propres préoccupations de l'Allemagne (hausses des prix, malaise du marché des capitaux, difficultés financières, problèmes de structure et d'adaptation auxquels les industries du charbon, de l'acier et bien d'autres doivent faire face);
2. la complexité des problèmes traités à Bruxelles qui est telle que même celui qui est versé en politique a de la peine à s'y retrouver;
3. les doutes à l'égard de la politique de notre voisin français;
4. les changements survenus dans la situation mondiale du fait du relâchement des liens au sein même des blocs de l'Est et de l'Ouest; de sorte que plus d'un se demande si un étroit regroupement européen est nécessaire, voire s'il ne constitue pas peut-être une entrave à la détente".

"L'orateur - écrit le journal - a dissipé ces doutes en faisant valoir deux choses : d'une part, il a souligné, en tant que politicien européen lucide, les succès incontestables de la CEE, d'autre part, il a introduit quelque peu ses auditeurs dans l'histoire européenne".

Après s'être référé aux décisions du Conseil de ministres selon lesquelles "nous aurons dans la CEE, à partir du 1er juillet 1968, une union douanière complète, sans droits de douane intérieurs et avec un tarif extérieur commun, pour le secteur du commerce et de l'industrie", M. von der Groeben a constaté "qu'aujourd'hui, déjà la CEE n'est plus une simple vue de l'esprit mais une réalité dans le domaine économique et, partant, aussi dans le domaine politique".

"Au contraire, l'évolution de l'Europe au cours des dix dernières années, apporte, à son avis, la réponse à des questions et à des problèmes qui sont propres à notre siècle. Cette évolution aurait été impossible si elle n'avait, grâce à la Communauté, canalisé et modelé des tendances de la vie économique et sociale de notre époque, oeuvre dont on n'aurait pu venir à bout avec les moyens actuels de politique nationale ...".

"Le regroupement de l'Europe n'est pas une alternative possible, mais une nécessité qu'impose l'évolution vertigineuse de la technique".

L'orateur a examiné ensuite les différents aspects de l'adaptation d'une politique moderne de la formation professionnelle aux nécessités de l'époque actuelle, ainsi que les principaux points du premier programme économique à moyen terme de la CEE.

M. von der Groeben a terminé son exposé par la remarque suivante "le succès ne saurait être garanti que si les forces politiques de nos peuples appuient l'oeuvre de la Communauté et si la jeunesse se tient aux côtés de celle-ci".

"ENTSCHLIESSUNG ZUR EUROPAPOLITIK" (Résolution en matière de politique européenne) "Der Angestellte" (DAG) novembre 1966, page 7.

Dans leur résolution sur la politique européenne, les participants à la 6ème rencontre des associations professionnelles fédérales des employés du commerce ont exprimé l'espoir "que les gouvernements des six Etats membres de la CEE feront tout ce qui est en leur pouvoir pour ouvrir le cercle des Etats membres également à d'autres nations européennes".

"En poursuivant une politique commerciale ouverte au reste du monde, la CEE, après avoir consolidé intérieurement l'économie des Etats membres, devra oeuvrer en vue de supprimer progressivement le tarif extérieur commun".

La résolution déplore ensuite que les mesures prises jusqu'à présent en vue de la réalisation de la CEE, notamment dans le secteur agricole, ne tiennent pas suffisamment compte des intérêts des consommateurs.

D'autres revendications portent sur le développement d'"un système de sécurité sociale complet pour tous les pays de la CEE" ainsi que sur l'encouragement de la mobilité de la main-d'oeuvre.

La résolution se termine comme suit : "les participants à la rencontre des associations professionnelles des employés du commerce sont conscients de ce que la politique poursuivie en matière d'organisation économique et sociale doit aboutir à une union politique de l'Europe. Oeuvrer pour la réalisation de cet objectif, en dépit de contrecoups momentanés, telle est la tâche de tous les responsables dans tous les pays et dans tous les milieux professionnels".

"L'IMPORTANCE DU MARCHÉ COMMUN" par L. Major - "Syndicats" n° 38 du 24.9.1966, page 1 - "De Werker", n° 38 du 24.9.1966, page 1.

M. L. Major, secrétaire général de la FGTB attire une nouvelle fois l'attention de ses lecteurs sur les réalisations et les étapes franchies jusqu'ici par le Marché commun.

Abordant le problème du Comité économique et social, M. L. Major écrit notamment : "Ce comité a prouvé qu'il pouvait fournir du travail très bon et très utile. Les avis des représentants des forces sociales et économiques sont d'une grande utilité. Ces hommes ont une grande expérience de la pratique journalière. Ils peuvent donc comparer les diverses propositions à l'exécution pratique. C'est précisément pourquoi leurs avis ont une très grande signification, tant pour le Conseil que pour la Commission. Ils devraient, toutefois, avoir le droit d'examiner certaines questions de leur propre initiative, et de communiquer leurs constatations aux organes responsables : le Conseil de ministres et la Commission.

"Le Comité économique et social devrait être entièrement outillé, afin de pouvoir effectuer convenablement son travail, qui est très important".

"Dans la plupart des pays de l'Europe - poursuit L. Major - les organisations syndicales ont acquis des droits importants dans le domaine social et économique. Elles ont bénéficié d'une certaine cogestion et elles siègent dans différents organes, tant sociaux qu'économiques. Elles y ont le droit d'initiative et peuvent également faire valoir leurs droits comme organisations. Il en va ainsi, aussi bien pour les organisations patronales que pour les organisations ouvrières".

"Il serait donc impensable que lors de l'édification de l'Europe, il ne serait pas tenu compte de ces droits des organisations syndicales que le mouvement ouvrier devrait de nouveau mener la même lutte à l'échelon européen et y acquérir les mêmes droits qu'il a sur le plan national. Nous croyons qu'il est temps que les travailleurs et leurs organisations s'occupent de plus en plus de ces problèmes européens. Ils sont très importants, il faut les suivre davantage (...). Si les travailleurs et leurs organisations ne veulent pas, à un moment donné, se trouver devant des surprises, il faut qu'ils s'intéressent beaucoup plus aux problèmes européens".

"Et, que dire des jeunes, qui portent normalement un très grand intérêt aux importants problèmes internationaux et à la réalisation d'idéaux ? L'édification d'une Europe unie de plus de 200 millions d'habitants peut revêtir demain une importante signification, non seulement pour le standard de vie et pour le futur essor social et économique, mais aussi pour l'évolution du monde. Elle aura certainement une grosse influence sur le problème de la paix, qui, dans notre société actuelle, préoccupe les jeunes au plus haut point".

"PLACE ET RÔLE DU SYNDICALISME EUROPEEN" - "Au travail", n° 37 du 1.10.1966, page 7.

Le journal de la CSC rappelle les conclusions du rapport d'activité présenté par M. J. Kulakowski, secrétaire général de l'Organisation européenne de la CISC, à la 4ème conférence européenne des syndicats chrétiens (voir "Informations syndicales et ouvrières", pages 1 et suivantes).

En conclusion, on lit que "à partir d'un mouvement de révolte prolétarienne, à travers les vicissitudes présentes d'un mouvement hanté par son passé héroïque, partiellement installé dans une civilisation de consommation et guetté par le danger de la technocratie, le syndicalisme doit déboucher sur une conception de l'homme libre dans une société organisée. C'est à ce prix seulement qu'il sera le levain du monde de demain".

"L'EUROPE EN MUTATION", par H. Clavolles - "FO Magazine" (France), n° 9 de septembre 1966, page 12.

Dans cet article, l'auteur fait une rétrospective des événements survenus dans le Marché commun et essaie de tirer quelques enseignements utiles à cette Europe en marche.

"Déjà - écrit M. Clavolles - un premier projet de programme de politique économique a été établi. Il s'étend sur une période à moyen terme, de 1966 à 1970. Ce projet dégage les premières orientations et les priorités pour la politique économique et sociale de la Communauté. C'est-à-dire que les États devront se délivrer de l'isolement dans lequel ils se sont complus jusqu'ici, pour déterminer, compte tenu de la position des autres partenaires, une action et des buts communs.

"On conçoit que dans un pays comme le nôtre, bien des habitudes seront bouleversées. Il faudra surmonter l'esprit nationaliste qui sommeille en chaque citoyen et dont on peut bien dire qu'il est largement entretenu par la propagande officielle. Cette observation est, au demeurant, valable pour les autres pays, car la France, bien qu'elle tienne volontiers la tête, n'a pas le monopole de cette attitude.

"On se rend compte, pourtant, dans les sphères politiques qui nous gouvernent, de la nécessité d'un vaste ensemble, difficile à équilibrer, sans doute, mais dont nul ne peut contester l'efficacité.

"Ainsi, depuis le début de la seconde étape, du traité de Rome, on a enregistré déjà des progrès impressionnants, dus à l'application aussi stricte qu'il a été possible de le faire du "programme d'action" établi par la Commission. Non seulement la politique agricole commune a été à peu près complètement édiflée, mais les principes de la politique de concurrence a été largement précisée; un règlement de base sur les ententes et les positions dominantes est entré en vigueur.

"Les échanges entre les six pays ont triplé par rapport à 1958".

"Il n'est pas douteux - conclut l'auteur - qu'un resserrement de la structure économique de la Communauté est d'autant plus nécessaire que celle-ci devra faire face, dans un proche avenir, à une double mutation. Cette évolution, on s'en doute, est suivie de très près par les syndicats libres".

"RENTREE", "Réveil des mineurs" - (FO mineurs, France), n° 123
d'octobre 1966, page 1.

Article du secrétaire général A. Augard qui fait le point des activités européennes et nationales de sa fédération à l'occasion de la reprise des activités.

STRATEGIA COMUNE A LIVELLO EUROPEO" (Stratégie commune au niveau européen) par M. Contiglozzi "Il Lavoro Italiano" (UIL-Italie), n° 36 du 30.10.1966, page 6.

L'auteur, se référant à la réunion du comité exécutif du Secrétariat syndical européen de la CISL du mois d'octobre dernier, s'occupe de l'intervention de Van Tilburg, représentant du NVV, qui a exposé la position de son organisation concernant la nécessité d'une plus grande intégration du mouvement syndical au niveau européen. Cette position avait été adoptée au cours du dernier congrès du NVV (voir "Informations", n° 3/66). L'auteur déclare que la UIL italienne "est à l'avant-garde sur cette ligne" et, à ce propos, il rappelle que M. Viglianesi, secrétaire général de la UIL, a appuyé avec force - à la même réunion du comité exécutif - l'urgence d'une stratégie commune des syndicats CISL des Six.

"SIX" UNIONS OPPOSE SPANISH LINKS" (Les syndicats des "Six" s'opposent à l'établissement de liens avec l'Espagne) "The Seaman" (TUC - Grande-Bretagne, octobre 1966), page 153.

L'article rappelle que les délégués de la CISL et de la CISC des pays de la CEE ont protesté auprès de la Commission de la CEE, contre "toute forme de relations privilégiées" entre l'Espagne et la Communauté, tant que le peuple espagnol, et plus particulièrement les travailleurs espagnols, resteront privés de leurs libertés démocratiques fondamentales, y compris la liberté syndicale (voir "Informations", n° 6/66).

POLITIQUE ECONOMIQUE

"AUCH FÜR DIE BUNDESREPUBLIK MITTELFRISTIGE WIRTSCHAFTSPOLITIK" (La République fédérale envisage également une politique économique à moyen terme) de R. Henschel - "Die Quelle" (DGB) octobre 1966, pages 434-437.

L'auteur de cet article estime que le "projet de loi visant à promouvoir la stabilité économique" soumis en ce moment au Bundestag ainsi que le "projet de programme de politique économique à moyen terme" soumis actuellement au Conseil de ministres de la CEE contiennent tous deux "des conditions préalables pour une programmation de la politique économique au sens du programme de base du DGB (Confédération des syndicats allemands); "Cela prouve que le gouvernement allemand a également reconnu en principe

le bien-fondé des idées de base du DGB. Quant à savoir s'il agira en conséquence, s'il utilisera judicieusement les techniques disponibles, c'est une question à laquelle il n'est pas encore possible de répondre avec exactitude".

Ensuite, l'auteur critique les méthodes de travail du gouvernement allemand en ce qui concerne les perspectives de l'évolution économique jusqu'à 1970 en République fédérale, en reprenant l'analyse qu'il avait faite dans "Welt der Arbeit", n° 25 du 24.6.1966, page 4 (voir "Informations", n° 5/66).

R. Henschel conclut en soulignant la nécessité de consulter, d'une manière personnelle, les organisations syndicales sur les problèmes de programmation économique.

"IS HET BIJNA UIT MET DE EGKS ?" (Est-ce que c'est presque fini avec la CECA ?), "De Werker" - (ANBM - Pays-Bas), n° 20 du 14.10.1966, page 2.

L'auteur rappelle les difficultés actuelles rencontrées sur le marché du charbon et de l'acier. Il attire l'attention sur les activités des deux commissions spéciales (le charbon à coke - problèmes concernant le marché de l'acier) créées par la Haute Autorité en vue de pouvoir soumettre de nouveaux plans au Conseil de ministres.

La situation concrète - décrite sommairement par l'auteur - dans les différents pays est telle qu'une forte pression est exercée sur les gouvernements nationaux pour arriver à des interventions nationales.

Selon le journal, on peut se demander dès lors si une solution communautaire pourra intervenir. Celui qui douterait de cette possibilité, ne doit pas être considéré comme pessimiste. Il ne faut pas espérer grand-chose du Conseil de ministres. Si on n'arrive pas à des mesures communautaires satisfaisantes, la CECA subsistera théoriquement, mais pratiquement on connaîtra une situation dans laquelle on ne tiendra plus compte de la CECA.

Peut-on déjà parler d'un certain degré de désintégration de la CECA ?

"SEULE UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENERGIE REUSSIRA A SAUVER LE MINEUR FRANCAIS DU CHOMAGE" par Ch. Cortot - "Le Réveil des mineurs" (FO France), n° 123 d'octobre 1966, pages 1 et 6.

La situation de la main-d'oeuvre dans les mines fait l'objet d'une analyse de la part de l'auteur qui écrit, entre autres : "Nous voudrions aussi que soient conservés aux reclassés les avantages du statut du mineur. On facilitera le meilleur reclassement, enfin, si l'on diversifie les activités des charbonnages de France. N'oublions pas que, sans quitter l'entreprise nationalisée, bien des mineurs peuvent se préparer à une vie nouvelle en travaillant dans les industries annexes : cokeries, centrales thermiques et aussi ces remarquables usines de synthèse qui vont jusqu'à la production d'ammoniac ou de la matière première exigée par l'industrie des plastiques, elle-même en plein essor, comme l'on sait".

"De toute manière, et ce sera ma conclusion, seule une politique coordonnée du marché énergétique pourra remédier aux difficultés qui ne manqueront pas de surgir d'ici à 1970. Les syndicats de mineurs FO souhaitent que cette coordination se fasse à l'échelle européenne".

POLITIQUE SOCIALE

"DE LA CECA - LE PROGRES TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE - LES SALAIRES" - "L'Ouvrier des mines" (FO mineurs, France), n° 953 du 11.9.1966, page 8.

Dans deux articles distincts, ce journal présente l'activité de la Haute Autorité dans ces divers domaines.

En ce qui concerne le problème des salaires, l'auteur écrit :

"Pour éclaircir plus particulièrement le problème si complexe du salaire à la tâche, des journées d'études ont été organisées à Luxembourg en 1964. A cette occasion, une centaine de représentants des employeurs et des travailleurs et un certain nombre d'experts indépendants ont pu confronter leurs expériences et examiner ensemble les différents aspects techniques et pratiques de la rémunération au rendement dans la sidérurgie.

"Par ces actions combinées, la Haute Autorité s'est efforcée de rassembler sur les questions qui touchent aux salaires le plus grand nombre de renseignements, pour les mettre à la disposition des partenaires sociaux et créer pour les spécialistes une documentation de travail qui embrasse les différents aspects de ces questions.

"Elle a pu, pour ce faire, compter sur l'étroite collaboration des partenaires sociaux qui n'ont pas ménagé leurs concours pour recueillir des informations sur les situations, pour favoriser les études et les analyses, pour encourager les recherches qui doivent mettre en évidence les tendances nouvelles sur lesquelles pourront reposer à l'avenir les politiques salariales".

"HET STAKINGSRECHT IN DE EEG-LANDEN" (Le droit de grève dans les pays de la CEE) par M. De Leeuw - "De Vakbeweging" (NVV - Pays-Bas), n° 18-1966, pages 282-283 et 285, également paru dans "De Werker" du 14.10.1966, n° 20, page 3 (ANBM - Pays-Bas).

Il y a pour l'instant aux Pays-Bas un grand intérêt pour les problèmes concernant la grève. En effet, au mois de mars 1966 le ministre de la justice a demandé l'avis du Conseil social et économique concernant un avant-projet de loi tendant à une réglementation légale de la grève.

C'est la raison pour laquelle le sujet sera traité au cours des soirées de formation de la NVV. La division "éducation et formation" de la NVV en coopération étroite avec un grand nombre de dirigeants syndicaux, organisera prochainement ces soirées de formation. Après une introduction il y aura possibilité de discuter. En préparation de ces grandes soirées de formation, le sujet "droit de grève" sera discuté par de multiples groupes de discussion.

L'article de M. De Leeuw constitue déjà une base d'étude. Il analyse d'abord l'avant-projet de loi soumis au Conseil social et économique. Ensuite, il esquisse l'évolution historique du droit de grève. Dernièrement, il compare le droit de grève dans les pays de la CEE en examinant trois aspects :

1. quelles conditions de grève doit-elle remplir ?
2. quelles sont les conséquences juridiques d'une grève en ce qui concerne le contrat de travail individuel du gréviste ?
3. quel est le rôle de la conciliation et de l'arbitrage ?

"OTTO ANNI D'EUROPA" (Huit années d'Europe) par C. Savoini, "Conquista del Lavoro" (CISL - Italie), n° 41 des 9-15 octobre 1966, pages 16-17.

Dans cet article, l'auteur présente l'essentiel du 9ème rapport sur l'évolution de la situation sociale dans la CEE. Ce document témoigne du remarquable effort des services de la Communauté en vue de fournir un panorama exhaustif de la situation sociale existante, une évaluation des interventions envisagées et une appréciation sur leur compatibilité avec les objectifs d'harmonisation sociale dans le progrès, qui sont à la base du traité de la CEE.

Puisque ce rapport se réfère à la dernière année (1965) de la deuxième étape de la période transitoire, il comprend un intéressant bilan de l'évolution sociale pendant les huit premières années du Marché commun.

Rappelons que "Conquista del Lavoro" avait également publié, dans son n° 40 du 2-8 octobre 1966, un résumé du rapport mentionné ci-dessus.

"Il Lavoro Italiano", organe de la UIL italienne, a présenté ce rapport dans le n° 34-35 du 23 octobre 1966 sous le titre : "Un spettacolare passo in avanti" (un spectaculaire pas en avant).

POLITIQUE AGRICOLE

"LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE" - "Document d'étude" - "Syndicalisme" (CFDT - France), n° 1103 du 24.9.1966, pages 7 à 10.

A l'occasion de l'accord du 24 juillet 1966 à Bruxelles, "Syndicalisme" fait une analyse de la politique agricole commune et présente la position de la Fédération générale de l'agriculture CFDT. Cette position est reprise dans la déclaration suivante :

"La Fédération générale de l'agriculture CFDT (cftc) a, depuis longtemps, pris position au sujet de la politique agricole commune dans la CEE et de ses implications sur les salariés de l'agriculture et des organismes agricoles.

"Après les discussions du mois de mai 1966, à Bruxelles, la Fédération générale de l'agriculture CFDT (cftc) avait déclaré qu'elle :

"ne peut pas partager l'euphorie de certains dirigeants exploitants agricoles, après l'accord du 11 mai 1966 de Bruxelles.

"L'accélération de l'intégration économique de l'Europe des Six se fait dans le plus pur libéralisme sans qu'une mesure sérieuse n'entrave le développement aveugle des processus capitalistes, et n'en compense les effets sur les plans social et régional.

(...) Concentrations, reconversions, adaptations, fermetures d'entreprises vont se multiplier et en l'état de la législation et des habitudes, les salariés vont continuer à subir "le fait accompli" - les salariés de l'agriculture en font l'expérience tous les jours.

"Devant les années difficiles qui s'annoncent pour tous les travailleurs, la FGA demande :

- sur le plan européen, le développement de l'intégration "sociale" avec l'élaboration d'une législation sociale européenne qui donne aux travailleurs de véritables garanties et des compétences, des droits et moyens d'information et d'intervention sur les adaptations économiques;
- sur le plan national, des moyens de formation professionnelle, de reconversion et de perfectionnement dans toutes les branches de l'agriculture;
- l'association des organisations professionnelles de salariés à la définition et à la mise en application des politiques agricoles;
- la satisfaction des demandes prioritaires déposées auprès de M. E. Faure par les salariés : parité du SMIG; parité des prestations sociales; extension des comités d'entreprises, accidents du travail et maladies professionnelles".

"RELATIEVE GELIJKSTELLING OP EUROPEES NIVEAU" (Harmonisation sur le plan européen), "Samenwerking" (CNV - Pays-Bas), n° 19 du 29.9.1966, page 4.

Dans le n° 6/66 des "Informations", page 2, nous avons publié la résolution adoptée à Hambourg les 30 et 31 août 1966 par la Fédération internationale des syndicats chrétiens d'ouvriers agricoles (CISC).

A l'occasion de cette assemblée générale, le président Ijska a prononcé un discours d'ouverture. Nous attirons ci-dessous l'attention sur quelques points.

En ce qui concerne la relation entre les salaires et la concurrence, il a déclaré qu'une rémunération trop basse des ouvriers dans un pays peut fausser la concurrence dans les autres; cette situation rendrait impossible l'amélioration des revenus des travailleurs dans ces derniers pays, ce qui serait catastrophique. Une politique sociale de la CEE devrait tenir compte de cette éventualité.

En ce qui concerne les accords agricoles, M. Ijska a fait la remarque suivante : "Une grande attention a été donnée aux régions arriérées. Afin que les travailleurs profitent également de l'amélioration qui en découlera pour les employeurs, la Commission devrait être habilitée à fixer pour ces régions des salaires minima, qui pourraient être revus chaque année".

Au sujet de la politique sociale en général, le président de la FISCOA-CISC est d'avis qu'on doit insister auprès du Conseil de ministres pour que la Commission ait des pouvoirs plus étendus.

Ce sera le seul moyen de faire changer l'attitude rigide des employeurs qui ne veulent rien entendre d'une politique sociale communautaire dans le cadre de la CEE.

POLITIQUE DES TRANSPORTS

"DEUTSCHE BINNENSCHIFFFAHRT HAT SORGEN" ("Les inquiétudes de la battellerie allemande") - "ÖTV HAT BEDENKEN GEGEN LIBERALISIERUNG DER VERKEHRSMARKTE" von VS ("La fédération des services publics et des transports (ÖTV) émet des objections contre une libéralisation du marché des transports") par VS - "ÖTV-Magazin" (DGB), n° 10, octobre 1966, pages 40-41.

"Parmi les soucis que la battellerie allemande connaît actuellement" il convient, d'après l'auteur, de placer manifestement au premier rang "les trop grandes capacités, l'absence d'un contrôle administratif efficace des tarifs de transport, l'influence excessive exercée au sein des commissions de frets fluviaux par les compagnies de navigation liées par des ententes ainsi que les soutiens que les Etats étrangers octroient à leurs entreprises nationales de transports fluviaux"...

L'auteur poursuit : "Mais les capacités trop grandes qui existent dans la navigation fluviale ne sont pas uniquement dues à des facteurs naturels, mais également à des facteurs de politique des transports et de

structure. C'est ainsi que les lois complémentaires du 1er août 1961 sur les transports (Verkehrsnovellen) ont ouvert la voie à une libéralisation des marchés dans le secteur des transports de marchandises. Depuis lors ce sont les transporteurs eux-mêmes qui demandent les rémunérations qu'ils exigent pour leurs prestations; pour la Deutsche Bundesbahn, cette demande est faite par son comité de direction, dans le secteur de la navigation fluviale par les commissions de frets fluviaux : dans le secteur des transports de marchandises pour compte d'autrui la demande émane des commissions tarifaires".

D'après un plan conçu par la commission centrale pour la navigation sur le Rhin, le problème des trop grandes capacités serait résolu si "toutes les entreprises de navigation fluviale étaient tenues de verser une cotisation à un fonds commun sur lequel seraient prélevées les primes qui seraient octroyées à ceux qui sont touchés par une immobilisation provisoire".

Face à une telle péréquation des charges entre les diverses entreprises, "la Commission de la CEE recommande que les réglementations de capacité en vue d'éliminer efficacement à long terme les bateaux démodés, superflus et non rentables soient prises au niveau de l'Etat".

L'article se termine sur une brève allusion à la politique commune des transports préconisée par la Commission de la CEE, qui doit être appliquée en deux étapes.

Pour la première étape qui durera jusqu'à la fin de 1969, "il est prévu, en ce qui concerne le trafic intérieur, de conserver les réglementations nationales et, en ce qui concerne les transports internationaux par chemin de fer et par camion, d'instaurer des tarifications à fourchettes (limites maximales et minimales imposées = obligatoires), en ce qui concerne la navigation fluviale, par contre, des tarifs de référence (les limites maximales et minimales sont seulement recommandées). A partir de 1970, tous les transporteurs publics de marchandises, tant en ce qui concerne le trafic national qu'international, seront alors soumis uniquement au système des tarifs de référence". Le comité directeur de "ÖTV" a fait connaître, en les motivant, ses objections à l'égard d'une telle libéralisation du marché des transports dans son mémorandum "Gewerkschaft ÖTV und Verkehrspolitik" (la fédération des services publics et des transports face à la politique des transports).

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

CEE

"POLITIQUE ECONOMIQUE ET PROBLEMES DE LA CONCURRENCE DANS LA CEE ET DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEE" - Etudes, série "concurrence", n° 2, Bruxelles 166 - Service des publications des communautés européennes 8176/A/IV/1966. En vente, 4 langues, par le professeur J. Zijstra, ancien ministre des affaires économiques, ancien ministre des finances des Pays-Bas, en collaboration avec M. B. Goudzwaard, attaché à la fondation "Dr. A. Kuyper" à La Haye.

Poursuivant la mise au point de la politique de concurrence de la Communauté économique européenne, la Commission a estimé nécessaire de soumettre à une étude approfondie les principes de la concurrence dans la politique économique des Etats membres de la CEE, et la place d'une politique de concurrence dans le cadre de cette politique économique générale. A cet effet, M. Duquesne de la Vinelle (Belgique-Luxembourg), MM. les professeurs Moeller (Allemagne) et Houssiaux (France), conseillers de la Commission, et les professeurs Hartog (Pays-Bas) et Bernini (Italie) ont été chargés de préparer des études au sujet de leur pays.

Par la suite, le professeur Zijstra, ancien ministre des affaires économiques et des finances des Pays-Bas, a été chargé de faire la synthèse des études par pays, et de donner un avis sur le développement désirable de la politique de la concurrence comme politique d'ensemble, et sur ses rapports avec la politique économique dans le cadre de la Communauté.

Cette étude comporte trois parties :

1ère partie : Les conceptions actuelles des milieux politiques sur la concurrence et sur la politique économique dans les Etats membres de la CEE

2ème partie : L'influence de la poursuite du développement de la CEE sur la politique économique des Etats membres

3ème partie : La politique économique et la politique de concurrence dans la CEE envisagée sous l'angle de l'organisation économique souhaitée.

En annexe, quelques aspects de la politique régionale.

"SUPPLEMENT AU BULLETIN N° 8/1966 DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" - Secrétariat exécutif de la Commission, service des publications des communautés européennes 4001°/1/1966, édité en quatre langues, en vente.

Ce document reprend avec plus de détails l'énumération des travaux en matière de rapprochement des législations, du 1er janvier 1958 au 31 mars 1966, figurant sur le tableau 7 du 8ème rapport général sur l'activité de la Communauté, ainsi que sa mise à jour parue dans le 9ème rapport général (tableau n° 8).

Le présent tableau détaillé annule le précédent, publié en 1965, dans le supplément n° 8 du bulletin de la Communauté économique européenne. Il suffit, dès lors, de lire ce seul document pour avoir une vue d'ensemble complète des travaux de rapprochement des législations entrepris depuis l'existence de la Communauté, et pour en connaître l'état à la date du 31 mars 1965.

CECA

"PHRASEOLOGISCHEES GLOSSAR	STAHLKONGRESS	1966"
"GLOSSAIRE PHRASEOLOGIQUE	CONGRES ACIER	1966"
"GLOSSARIO FRASEOLOGICO	CONGRESSO ACCIAIO	1966"
"FRASEOLOGISCH GLOSSARIUM	STAALCONGRES	1966"
"PHRASEOLOGICAL GLOSSARY	STEEL CONGRESS	1966"

Service des publications des communautés européennes 12813/6/66.

A l'occasion du 3ème congrès de l'acier organisé par la Haute Autorité, le bureau de terminologie a établi un lexique des termes techniques de l'agriculture, et plus spécialement en termes relatifs à l'utilisation de l'acier dans l'agriculture.

Ce glossaire est le résultat d'une analyse de documents originaux dans les 5 langues : allemande, anglaise, française, italienne et néerlandaise, et de la confrontation des termes extraits de cette littérature spécialisée. Tous les mots figurant dans cet ouvrage sont donc des vocables consacrés par l'usage dans les pays respectifs, et non des traductions de termes à partir de l'une quelconque des langues en question.

"DIX ANS DE RECHERCHE TECHNIQUE CHARBON-ACIER - BULLETIN DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER - HAUTE AUTORITE - N° 62, LUXEMBOURG, 11ème ANNEE, N° 4 - 1966". Service des publications des communautés européennes, n° 12624/5/66. En vente, en quatre langues.

Ce rapport se propose de faire connaître aux intéressés de quelle matière et dans quels buts la Haute Autorité mène sa politique de recherche technique en faveur des charbonnages, des mines de fer et de la sidérurgie.

La première partie traite des principes et des modalités de l'aide à la recherche et décrit notamment les différentes sortes d'aides pratiquées dans le cadre de la mission que l'article 55 du traité de la CECA confie à la Haute Autorité.

La seconde partie est consacrée au rapport des recherches, soit déjà exécutées, soit en cours d'exécution ou qui en sont seulement au stade de l'examen, groupées par projets de même inspiration.

Ce rapport ne tient pas directement compte des programmes spécifiques de recherche sur la sécurité, l'hygiène et la médecine du travail, car ces domaines importants font l'objet d'un rapport spécial.

OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

"STATISTIQUES SOCIALES - SERIE SPECIALE N° 4 - BUDGETS FAMILIAUX 1963-1964 - ITALIE", Edition bilingue : F-A; N-I.

Le présent volume s'insère dans une série d'études destinées à présenter les résultats de la vaste enquête effectuée en 1963-1964 sur les budgets familiaux dans les six pays de la Communauté européenne.

Faisant suite aux trois volumes déjà parus concernant respectivement le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, la présente publication rassemble maintenant les résultats relatifs à l'Italie.

Deux autres brochures seront ultérieurement consacrées à l'Allemagne (RF) et à la France, puis une synthèse pour l'ensemble de la Communauté et une analyse économétrique achèveront cette série d'études sur la consommation.

"MEMENTO STATISTIQUE SUR LES ASSOCIES D'OUTRE-MER"

L'Office statistique des communautés européennes vient de faire paraître un mémo statistique consacré aux Etats et territoires d'outre-mer qui sont associés à l'Europe des Six.

Ce fascicule contient 5 chapitres :

1. Population
2. Agriculture
3. Mines, industries et transports
4. Finances publiques
5. Commerce extérieur

Dans la préface, M. Rochereau, membre de la Commission de la CEE, écrit que le memento vise à éclairer les premières recherches et à suggérer des interprétations globales. "C'est - écrit-il - l'aide-mémoire de l'homme d'affaires, de l'économiste et du voyageur".

La présentation permet la lecture immédiate de 60 tableaux en 5 langues (F-D-I-N et E).

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le service de presse et d'information des communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation, sur les problèmes les plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

"ISPRA" (brochure illustrée qui présente le plus important des quatre établissements du centre commun de recherche (CCR) de l'Euratom. Cinq langues : allemand, français, italien, néerlandais et anglais).

"BIBLIOGRAPHIE HELLENIQUE SUR LES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET SUR L'ASSOCIATION DE LA GRECE A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" (bilingue : français-grec).

- En français : - "L'économie française dans le Marché commun" (document n° 36 : mise à jour du document n° 33 de juin 1965).
 - "Le traité de Rome" (document n° 37 : texte du traité)
 - "Comment fonctionnent les institutions du Marché commun" (document n° 38).
 - "Mémento du marché commun agricole" (en bref... n° 17).
- En néerlandais : - "De Nederlandse economie en de EEG".

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au service de presse et d'information des communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

DIVERS

"LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS A LA VIE DE L'ENTREPRISE ET DE L'INDUSTRIE" (compte rendu des journées d'information organisées par la centrale des métallurgistes de Belgique (FGTB) et la centrale chrétienne des métallurgistes de Belgique (CSC) les 23 et 24 mars 1966, à Charleroi).
Edition stencillée.

Ces comptes rendus comportent :

- un résumé de l'exposé de M. Savouillan, directeur à la DG "problèmes du travail" de la CECA, sur "la représentation des travailleurs au plan de l'entreprise, dans le droit, des pays membres de la CECA";
- le résumé de l'exposé fait par M. Popauschka (IG-Bergbau und Energie) sur "l'expérience de la cogestion en Allemagne";
- le résumé de l'exposé de M. Lagandre, président de la fédération des cadres CFDT sur l'expérience des nationalisations en France";
- le résumé de l'exposé de M. Celen, secrétaire général adjoint du comité de contrôle de l'électricité et du gaz, sur "l'expérience du comité de contrôle de l'électricité et du gaz en Belgique".

Ces résumés sont chaque fois suivis des réponses aux questions posées par les participants.

"DU STATUT DE LA RUHR AU PLAN SCHUMAN - VOM RUHRSTATUT ZUM SCHUMANPLAN"
Edition bilingue : français-allemand - Imprimerie coopérative luxembourgeoise, Esch-sur-Alzette.

Ce document retrace, chronologiquement, les déclarations et les résolutions qui ont été décidées et arrêtées après des consultations approfondies par les organes syndicaux CISL créés à cet effet, au cours de la période s'étendant de l'autorité de la Ruhr jusqu'au Plan Schuman.

"ANIMATION DE GROUPES", par Ch. Maccio, revue "Chronique sociale de France" - "L'essentiel"

Résultat de découvertes personnelles d'un militant ouvrier autodidacte et d'une réflexion critique sur les ouvrages spécialisés, mais aussi, fruit d'une expérience au sein de nombreuses organisations, ce livre peut aider tous ceux que préoccupent les problèmes de l'animation des groupes.

Chaque page forme une fiche qui peut être détachée et placée dans un classeur.

"L'OBJECTIF -CAHIERS DU TRAVAIL N° 2" - septembre-octobre 1966,
édité par l'INDIT (Institut national de documentation et d'information du travail), Paris.

Au sommaire de ce deuxième numéro, on peut signaler en particulier :

- des documents sur juin 1936 : les accords Matignon - Structures industrielles : accords-fusions-concentrations Renault-Peugeot-Ugine-Kuhlmann;
- des notes de lecture sur la conscience ouvrière, les fonctions des femmes dans l'industrie;
- une bibliographie et des fiches analytiques d'ouvrages et périodiques;
- une enquête sur la grève des gens de mer en Grande-Bretagne;
- des documents en italien, "La juste cause", et en Grande-Bretagne, la lettre de démission de Frank Cousins.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

NDLR

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

4003/1/1966/5